Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 119 (1974)

Heft: 10

Artikel: Les troupes d'aviation et de défense contre avions, éléments de notre

politique de sécurité

Autor: Werner, Kurt

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343898

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les troupes d'aviation et de défense contre avions, éléments de notre politique de sécurité

« Nous appelons dissuasion ce mode de prévention de la guerre qui consiste à montrer la volonté et la capacité de se défendre. L'aptitude à se défendre englobe la résolution manifeste et la capacité ou la possibilité de faire face à une attaque ennemie... Pour nous, cette aptitude à nous défendre doit figurer au premier rang. En la développant constamment, nous avons pour but de prévenir toute attaque contre notre pays. »

Extrait du rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse, daté du 27 juin 1973.

L'IMPORTANCE DE LA DÉFENSE AÉRIENNE

La défense aérienne est un élément particulièrement coûteux de toute défense nationale. Est-elle d'une nécessité impérative pour un petit Etat? Dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse, il est répondu par l'affirmative à cette question de principe: « Quant à notre espace aérien, il doit être défendu dans la mesure où nous sommes à même de le garder sous contrôle ». Quelle est la signification de cette exigence en cas de guerre? Qu'arriverait-il si la Suisse renonçait à défendre son espace aérien ou si elle se contentait d'un geste symbolique de protestation? Il est évident qu'en cas d'opérations militaires, les itinéraires de vol des bombardiers, des avions d'appui tactique et des transports aériens seraient si possible choisis de façon à ne rencontrer qu'une résistance minime. Les territoires défendus faiblement sont une invite à être utilisés, même s'il s'agit d'un Etat neutre. C'est ainsi le cas, depuis des années, de l'espace aérien autrichien qui, actuellement, ne pourrait même pas être défendu symboliquement. De plus, pour des raisons tactiques et techniques, le tracé de la chaîne des Alpes, d'est en ouest, favorise de toute façon l'agresseur. Les avions peuvent notamment opérer dans la zone des Alpes sous le couvert des sommets, à environ 3000 mètres d'altitude. Dans le reste de l'Europe centrale, un vol à basse

altitude doit s'effectuer beaucoup plus bas pour ne pas être détecté. L'importante économie de carburant réalisée en volant à 3000 mètres d'altitude permet à l'agresseur d'augmenter son autonomie de vol de près de 40 %, ce qui représente un avantage de poids. D'autre part, le repérage radar de mouvements aériens en dessous des sommets, par des stations situées au nord et au sud de la chaîne des Alpes, n'est guère possible sinon impossible. Une renonciation de la Suisse à défendre son espace aérien reviendrait à favoriser l'agresseur de nos Etats voisins au nord, à l'ouest et au sud. Une telle renonciation serait effectivement considérée, également selon le droit international, comme une violation des obligations imposées par notre neutralité. En cas de guerre, cela inciterait nos voisins à se tirer d'affaire eux-mêmes et à défendre le flanc dégarni de l'espace aérien suisse par leurs propres moyens. Une telle invite à déplacer des systèmes d'armes de défense contre avions et des stations radar sur territoire suisse ne tarderait pas à être suivie. De plus, et cela ne fait aucun doute, la faiblesse de notre défense aérienne ferait planer son ombre fatale sur la valeur de notre force défensive au sol. Un conseiller d'Etat suisse n'a-t-il pas récemment déclaré avec pertinence: « Une armée sans aviation est une armée d'opérette! »

Il s'agit dès lors de répondre à la question: Pouvons-nous défendre un espace aérien aussi exigu que le nôtre? A tort, il est souvent répondu négativement à cette question. Certes, une défense absolue, un barrage hermétique de l'espace aérien helvétique serait impossible, aussi bien pour nous que pour toute autre puissance étrangère. Du point de vue militaire et du droit international, la défense de l'espace aérien neutre est suffisante dès le moment où l'utilisation de celui-ci par des avions étrangers comporte au moins autant de risques que l'utilisation des espaces aériens étrangers limitrophes. Toute augmentation de la force de défense aérienne suisse au-delà de cette limite minimale ne peut qu'être payante, car la répulsion éprouvée à l'utilisation de notre espace aérien irait en augmentant.

Il existe des moyens modernes et efficaces pour la défense de l'espace aérien, capables de contrecarrer les attaques aériennes même aux plus hautes altitudes de vol avec de bonnes chances de succès.

Notre système *Florida*, avec ses appareils radar et ses calculateurs, fournit la vaste vue d'ensemble et les informations nécessaires à la conduite des opérations, et permet ainsi d'engager avec succès nos engins

guidés surface-air à grand rayon d'action et les chasseurs *Mirage*. Avec ces systèmes d'armes, la Suisse dispose d'un potentiel respectable de défense, même mesuré à l'échelle internationale.

Assurément, les petits effectifs en chasseurs ne donnent pas satisfaction. On se rappelle qu'en 1964, soixante chasseurs *Mirage* sont devenus les premières victimes de l'irritation contre le renchérissement. Pour la défense de l'espace aérien près du sol, plusieurs milliers de canons de DCA sont disponibles. Une partie importante de ces tubes peut être pointée très exactement, et même automatiquement, par télémétrie radar et calcul des éléments par ordinateur.

De nouveaux systèmes d'armes sont à l'essai, parmi lesquels des systèmes d'engins guidés air-sol à rayon d'action de plusieurs kilomètres. Leur acquisition doit être proposée au Parlement avant la fin de cette décennie. Ces nouvelles armes sont nécessaires à la défense contre avions des formations mécanisées, de même qu'à une meilleure efficacité de la défense contre avions au-delà de la portée des canons existants.

Il est probable que la première manifestation d'un conflit militaire en Europe se traduirait dans notre pays tout d'abord par des violations de notre espace aérien. Dans une telle situation, le crédit et le respect de notre volonté de défense, de notre état de préparation matérielle aussi, dépendraient directement de la valeur de notre défense aérienne, soumise la première à l'épreuve du feu. Une démonstration frappante de sa puissance défensive est un gage de notre sécurité. Au cours de ces heures critiques, les succès militaires auront un triple effet: d'une part ils renforcent la confiance de la population et de la troupe en la puissance défensive de leur armée, d'autre part ils incitent un agresseur potentiel à reconsidérer ses prévisions budgétaires et éventuellement à les augmenter et, finalement, ils améliorent aussi notre prestige, en incitant à l'alliance un partenaire éventuel. Un pauvre diable n'est jamais, en effet, un partenaire bienvenu!

La Suisse est un pays hautement développé du point de vue technique. Nous constatons sans cesse, et de manière impressionnante, combien les performances techniques élargissent nos possibilités humaines et souvent les déterminent. Pourquoi s'étonner dès lors que les soldats et l'opinion publique mesurent aussi la valeur de combat de l'armée en la comparant à l'échelle des performances techniques. Les flottes d'avions et les engins guidés sont l'objet des premières comparaisons.

LA DÉFENSE AÉRIENNE COMME CONTRIBUTION A LA DISSUASION

Comme chacun le sait, l'efficacité de la défense aérienne dépend largement des performances techniques des armes et des appareils utilisés. Cette réciprocité entraîne sur le plan international des efforts considérables de développement et de réalisation visant à rendre les moyens de défense aérienne toujours plus efficaces. Dans le domaine de la guerre aérienne, la course aux armements est particulièrement marquante. Les moyens d'aujourd'hui perdent beaucoup plus rapidement leur prestige, devant la concurrence du nouveau et du meilleur, que ce n'est le cas dans le domaine des armes personnellees, des canons ou des chars blindés. Conséquence de cet enchaînement, le niveau de l'armement aérien est suivi avec attention dans le monde entier. Non seulement par les Etats-majors généraux, mais par un large public aussi, qui s'informe dans la presse, qui connaît et la valeur au combat des divers types d'avions et les pays qui disposent de ces moyens, et en quelle quantité. Les moyens de guerre aérienne sont en même temps la mesure et l'image permettant d'estimer l'état de préparation à la défense d'un pays.

Un autre facteur important de dissuasion est constitué par les mesures préventives ostensibles destinées à opposer une résistance durable et acharnée à un agresseur, en lui provoquant de nombreuses pertes. Notre défense aérienne, soit les troupes d'aviation et de défense contre avions, ont à leur actif une série de points forts:

- Les avions, le personnel et tous les moyens du commandement sont à l'abri dans des installations souterraines qui les protègent des bombes.
- Les pistes et les avions au décollage et à l'atterrissage sont sous la protection d'une forte défense contre avions.
- Le génie d'aviation est doté d'engins et de machines de chantier modernes, il est instruit à la réparation rapide des dégâts causés sur les aérodromes.
- Des réserves importantes de munitions, de carburants et d'autres fournitures indispensables à un combat de longue durée se trouvent en lieu sûr, à proximité des consommateurs.
- Les systèmes de liaison nécessaires à la conduite des opérations sont nombreux et efficacement protégés.

Il est ainsi évident que leur infrastructure donne réellement aux troupes d'aviation la capacité de durer. Pour la défense contre avions, cette capacité de durer consiste en un grand nombre de canons de divers calibres et en réserves considérables en munition. Les canons de défense contre avions offrent à un adversaire aérien des objectifs difficiles à déceler et, par là, difficiles à combattre. En vain cherche-t-on à l'étranger à disposer de quelques-uns de ces nombreux atouts helvétiques. Sans aucun doute constituent-ils dans leur ensemble un capital qui ne peut être sous-estimé.

En temps de paix, la détermination et la capacité matérielle de s'opposer à une attaque ennemie sont aisément déduites de l'effort fourni pour le perfectionnement des moyens de défense et leur maintien à un niveau élevé. Par le fait qu'ils exigent un renouvellement à court terme et qu'ils sont particulièrement onéreux, les moyens de défense aérienne représentent justement en temps de paix déjà une pierre de touche permettant de juger la détermination politique d'un pays. L'armement, dans le domaine de la défense aérienne, pèse donc lourd parmi les éléments de dissuasion.

Certes, l'équipement matériel ne constitue pas la seule force de défense. Exemple tout récent, la guerre du Yom-Kippour a mis en évidence une fois de plus combien la détermination et la préparation à l'action du combattant, de même que son niveau d'instruction, sont nécessaires à l'efficacité des instruments de combat de haute technicité.

Et chez nous, qu'en est-il dans ce domaine?

La Suisse procure à sa jeune génération une excellente formation générale et professionnelle, si l'on en juge à l'échelle mondiale. Quant aux applications et à la diffusion de la technique, quant à la qualité de nos produits techniques aussi, nous nous trouvons dans le groupe de tête avec quelques autres nations.

Grâce à de telles conditions, nos soldats et les services techniques du Département militaire fédéral sont parfaitement à même d'utiliser optimalement armes et appareils très avancés dont le fonctionnement exige une forte mise à contribution technique. Les expériences de ces dix dernières années le prouvent suffisamment. Les troupes d'aviation et de défense contre avions, soutenues par moins de trois milliers de professionnels du Service des aérodromes militaires, ont maîtrisé en un laps de temps étonnamment court la maintenance des avions *Mirage*, des

engins guidés *Bloodhound*, du système de défense aérienne *Florida* et de bien d'autres problèmes encore. Celui qui prétend que la capacité d'instruction de notre système de milice ne permet pas d'acquérir un armement trop exigeant sur le plan technique, ou que ce matériel ne peut être renouvelé au rythme du développement de l'armement en raison des possibilités réduites d'assimilation de la troupe de milice, eh bien celui-là sous-estime nos troupes et leur potentiel professionnel civil autant que la faculté d'adaptation du Service des aérodromes militaires, responsable de l'entretien.

Il serait beaucoup plus réaliste et tout à fait justifié d'exiger que l'armement d'une nation corresponde au moins au niveau technique général de développement du pays. Dans le cas contraire, les soldats de ce pays, à l'image d'ailleurs des observateurs étrangers, taxeront cette situation de négligence. Ils verront là une volonté de défense mitigée et un manque de détermination politique pour une sauvegarde ferme de l'indépendance. Un cercle vicieux s'établit dès lors entre les forces déterminantes: un armement insuffisant et suranné, détériore la foi en la faculté de défense. Cette diminution de foi tourne la lutte pour l'obtention de crédits militaires en une non-valeur politique. Avec la diminution des dépenses militaires, la force de défense s'amenuise encore et, par là également, la foi en la possibilité de défense, puis c'est le tour de l'opportunité politique des dépenses militaires, et ainsi de suite.

Israël a plusieurs fois démontré, en dernier lors de la guerre du Yom-Kippour, quelles sont les pertes qu'une forte volonté de défense, une bonne instruction militaire et un armement moderne peuvent causer à l'adversaire, tout particulièrement dans la guerre aérienne. Au cours des combats aériens, les deux cent chasseurs supersoniques portant l'étoile de David ont réussi à causer des pertes s'élevant à quatre cents appareils à un adversaire numériquement de loin supérieur, doté d'avions de combat modernes, ne subissant pour leur part que peu de pertes. Même pour une grande puissance, un tel résultat représente un poste important dans le décompte total et un prix élevé pour venir à bout d'un petit adversaire.

C'est en temps de paix déjà qu'il faut convaincre ouvertement un agresseur potentiel des pertes qu'il risque de subir. Ce ne sont pas les déclarations unanimes des parlementaires pour une conception de défense nationale ou pour les principes d'une politique de sécurité qui mèneront

à ce but. De telles déclarations n'auront leur pesant de dissuasion qu'au moment où d'importants crédits militaires seront accordés, plus particulièrement pour des systèmes d'armes inspirant le respect sur le plan international.

« Le poids principal de notre politique de sécurité et de nos mesures stratégiques doit porter sur la prévention des conflits. Prévenir la guerre, c'est adopter une attitude stratégique qui soit de nature à inciter les adversaires potentiels à renoncer au déclenchement d'un conflit armé. Il importe de leur faire comprendre qu'il existe une disproportion flagrante entre l'avantage qu'ils se proposent d'obtenir et le risque encouru.

Ce risque consiste pour l'adversaire en perte de prestige, de forces armées, de potentiel militaire et de temps...

Il est extrémement important, par conséquent, de maintenir et de développer une force de défense qui inspire le respect, même à des armées modernes. L'armée, qui constitue notre seul élément de force, a le plus grand poids relatif, considérée sous l'angle de la dissuasion. C'est là qu'il est indiqué de procéder à d'importants investissements ».

C'est un autre extrait du rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse.

Ces considérations conduisent précisément à des manœuvres politiques entraînant des retards dans nos acquisitions, ou des refus catégoriques faisant ainsi planer le doute parmi les citoyens, minant leur confiance en la défense nationale et inquiétant les étrangers jugeant notre volonté de défense. Une telle érosion ne peut être contrée ni par des arguments apaisants ni par de vagues promesses.

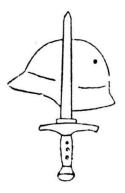
Une force militaire défensive inspirant le respect doit être évidente, nette et convaincante pour l'étranger. Aussi nécessaires que soient de nouveaux sacs de couchage ou des bâtiments administratifs, ils ne pèsent pas lourd dans une force de dissuasion. Par contre, l'acquisition d'avions ou de systèmes de DCA inspirant le respect dans le monde contribue à créer cet effet de dissuasion et à redonner foi en nos possibilités à la troupe et à la population.

Que cela nous plaise ou non, les efforts des forces armées et la volonté de défense d'une nation sont mesurés sur la base du produit social consacré à cet effet. Or, il est notoire que dans ce domaine la Suisse se trouve classée parmi les derniers pays d'Europe! Voilà pourquoi de hautes personnalités étrangères visitant notre armée s'étonnent toujours

des faits positifs que représentent les prestations et la disponibilité en et hors service de nos officiers, l'application conséquente de mesures élevant le degré d'aptitude au combat, l'efficacité de notre instruction militaire et les soins attentifs apportés à de nombreux détails. Mais ils s'étonnent d'autant plus du fait que, dans le domaine de l'aviation, nous ne munissions pas cette lance saine et robuste d'un fer mieux adapté et plus tranchant.

Colonel divisionnaire Kurt WERNER

Chef Conduite et Engagement des troupes Aviation et DCA





La montagne de Durafour...



...et celle de l'hélicoptère-mulet des temps modernes